

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_045 | Histoire de la sexualité.CollectionBoite_045-18-chem | Héritage, succession. ItemProjet de loi sur le droit d'aînesse \(1826\)](#)

Projet de loi sur le droit d'aînesse (1826)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb045_f0493

SourceBoite_045-18-chem | Héritage, succession.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Projet de loi sur le droit d'aîné 493
(1826)

a De la disc. de l'ouvrage de la session
membre du barreau, Charles X : " le
moyen le plus sage de la propriété foncière
est essentiellement combiné au régime monar-
chique, de manière à rendre possible le
rétablissement d'un accord qui doit unir la
loi politique à la loi civile et préserver
le patrimoine des familles sans restriction
à la liberté de disposer de ce bien "

b Le 10 Fev. 26, Peyronnet, garde
des sceaux, propose la loi sur le droit de succession

- " L'individu, et les monarchies, ont
la famille, l'h. collectif, l'h. qui se
succède et qui se perpétue, l'h. qui ne
change point et ne veut rien
changer... C'est de l'ordre à les
monarchies de travailler à maintenir la
famille "

- "La mort foncière prouve la monarchie ; la mort mobilière indique à son tour à prouver le bien ou le mal. d'un) l'un a fait de être l'autre et la monarchie a été prouvée foncière

- Deyrounet disait va voir qu'avec la décision in définitive de la mort, un têt H le monde tombe en déshonneur du sens ; et qui est v y avait + ni échelle ni limite.

Deyrounet ne pose, mais que la mort, les "mors de un homme qui les croit naturels," refusent d'accepter la quo hite d'accepter, + les con br) d'accepter :

"La loi, qui ne connaît ni ne partage les affections de ch, doit nécessairement faire les restes qui sont le + un homme a parole être sur l'Etat, que les restes légal de